

# SERVICE PUBLIC D'EDUCATION :

## Loi Sauvadet de résorption de la précarité : une farce amère pour les non titulaires

Les concours et examens professionnels réservés devant permettre la titularisation d'une partie des enseignants, conseillers d'éducation et d'orientation non titulaires dont la première session s'achève, sont marqués par des dysfonctionnements graves du fait d'une procédure bien trop tardive de vérification des conditions d'éligibilité, alors même que celles-ci avaient déjà écarté du dispositif un grand nombre de collègues.

Nombre d'entre eux se sont investis dans la préparation d'épreuves pour apprendre, in fine, que leur candidature n'était pas recevable. Certains candidats convoqués se sont ainsi vu refuser le passage des épreuves ; d'autres déclarés admis par les jurys ont été rayés de la liste parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions administratives d'inscription sans que cela puisse profiter à d'autres candidats en raison de l'absence de listes complémentaires. Dans le contexte de la crise actuelle de recrutement, l'institution renonce donc à toute possibilité de titularisation pour ces collègues employés parfois depuis de nombreuses années.

Cette mise en œuvre calamiteuse de la loi n'est pas la seule mauvaise nouvelle pour les non titulaires : la décision du ministère de faire appel en tant que contractuels aux étudiants lauréats des épreuves d'admissibilité du concours anticipé 2014 qui prépareront les épreuves d'admission, risque fort d'engendrer un important chômage, au moins dans certaines disciplines, pour les contractuels actuels. Un grand nombre d'entre eux pourraient ne pas se voir proposer de poste à la rentrée, ou même avant le 15 octobre, date limite pour la prise en compte des années consécutives pouvant ouvrir droit au CDI.

Le SNES porte l'exigence d'un réemploi à temps complet de tous les non titulaires déjà recrutés et de la mise en place d'un véritable plan de titularisation qui n'exclut aucun collègue. Il prendra dès la rentrée des initiatives, si possible intersyndicales, pour appeler l'ensemble des collègues à se mobiliser sur cette question.

*Caroline Mordelet, Marielle Kapel, Laurent Boiron*

**Réunion  
non titulaires  
en septembre  
au siège de la  
section académique.**

**Consultez  
régulièrement  
notre site pour  
connaître  
la date exacte.**



## Service public d'orientation : rester combatifs !

Les initiatives multiples que le SNES a impulsées avec les personnels ont permis que la loi de refondation de l'École réintroduise la place et le rôle des CIO et des co-psy dans l'Éducation nationale, sans pour autant leur donner les moyens de les renforcer. Quant au projet de loi de décentralisation, il prévoit nettement pour les Régions un rôle de coordination et de mise en réseau des missions et des conditions d'exercice, établi par des conventions régionales. Pour le SNES, ce dispositif ne peut qu'aggraver encore les inégalités territoriales et mettre en cause la notion même de service public. Le SNES s'oppose également à la diminution drastique des postes administratifs et à la disparition programmée des DCIO.

Les pressions pour que le SPOT (Service public d'orientation territorial) se mette en place, se renforcent : à ce jour 6 Régions sont entrées dans l'expérimentation du S.P.O.T. Le SNES dénonce avec force ces manœuvres qui sont de véritables coups de force et continue de s'opposer à la mise en place du SPOT, où se côtoieraient organismes publics et officines privées, en aggravant les inégalités géographiques.

Dans l'académie, les fermetures et regroupements se poursuivent entraînant la suppression de 4 postes de DCIO, de 7 personnels administratifs, d'une vingtaine de collègues en Mesure de Carte Scolaire, qui s'ajoutent aux fermetures des années précédentes. De 43 CIO de l'académie, on passera en septembre à 35.

A travers la bataille sur la place et le rôle des COP auprès des collégiens, des lycéens et des étudiants comme membres de l'équipe éducative, c'est bien la conception d'un service public d'Éducation au service de la réussite de tous qui est en jeu. Les « Assises pour l'orientation en milieu scolaire », organisées par le SNES et la FSU, avec la participation de l'ACOPF (Association des COP de France) ont mis en évidence que l'ensemble de ces attaques était piloté par la volonté d'adapter les formations aux besoins immédiats des entreprises (voir p.8), à l'opposé du projet éducatif que portent le SNES et la FSU.

***Poursuivons et amplifions la mobilisation !***

*Cecile Cherouvrier, Evelyne Lebreton*